



PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI**



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE par la soussignée,
secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE : -

AVIS DE MOTION et présentation est donné par la conseillère Karine Dechamplain, que le 06-2021 intitulé « **RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET LE TARIF POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022** » sera adopté à la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 10 janvier 2022 à 20 heures au 146, Route 195, Lac-Humqui.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI CE 14^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021.


Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résident à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, à l'endroit désigné par le conseil, entre 10 heures et 11 heures, ce 14^{ième} jour du mois de DÉCEMBRE 2021

Signé : 
Secrétaire-trésorière